

LETTRES DU MONDE

Convention de partenariat entre la ville de Royan et l'association Lettres du monde Année 2022

Entre les soussignés :

la ville de Royan

80 Avenue de Pontailac – 17205 Royan Cedex

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

d'une part

et

l'association Lettres du monde

9 rue Etobon Chenebier 33100 Bordeaux

N° SIRET : 452 274 798 00035 - APE 9499 Z

représentée par M. Alexandre PERAUD, son Président

d'autre part

Il a été décidé et convenu ce qui suit :

L'association **Lettres du monde** conçoit, prépare et réalise différentes formes d'actions culturelles et manifestations littéraires afin de mieux faire connaître en Nouvelle-Aquitaine les littératures et les cultures étrangères.

Ses programmes s'attachent notamment à favoriser la découverte, par des rencontres et des lectures, de différents acteurs de la chaîne du livre (éditeurs, auteurs, traducteurs, illustrateurs...). Du 18 au 27 novembre 2022, l'association organise **Lettres du monde – Le meilleur des mondes ?** le festival des littératures du monde ;

MISE EN LIGNE LE 17-08-2022

la ville de Royan souhaite proposer à ses habitants un événement littéraire favorisant le dialogue et l'échange avec d'autres cultures.

Les parties désignées ci-dessus décident, d'un commun accord, la mise en place :

- le **jeudi 24 novembre 2022 à 18h** à la bibliothèque de Royan, une rencontre littéraire avec l'auteur **Sébastien RUTES**, avec la présence de Nathalie Jaulain, modératrice.

La médiathèque de Royan se chargera de solliciter une librairie indépendante pour la présence du livre de l'auteur invité (au minimum le dernier ouvrage paru ainsi qu'un panel de titres, en fonction de sa bibliographie) pour vente et signature à l'issue de la rencontre.

Article 1 - Mise en œuvre du partenariat et montage financier

Pour la mise en place de ce programme, la ville de Royan accordera la somme forfaitaire de **800 €** (huit cent euros) à l'association **Lettres du monde**.

L'association **Lettres du monde** prendra en charge et assumera les dépenses représentées par :

- le contact et le suivi des relations avec les intervenants invités à ce programme ;
- l'organisation et le financement des déplacements, ainsi que les cachets des intervenants invités à ce programme ;
- la fourniture de documentations et d'informations à la médiathèque et à la ville pour la préparation et la communication de ce programme.

Article 2 – Publicité - communication

Le programme général et tous les éléments nécessaires à l'information - presse du festival *Lettres du monde – Le meilleur des mondes ?* seront réalisés et pris en charge par l'association **Lettres du monde**. Des exemplaires seront mis à la disposition de la médiathèque. Dans tous les supports de communication sera mentionné le nom de la ville de Royan et de sa médiathèque.

De son côté, la ville et la médiathèque mentionneront « En partenariat avec **Lettres du monde – Le meilleur des mondes ?**, festival des littératures du monde » et/ou reprendront le logo de Lettres du monde dans tous les documents de communication (programme, invitation, journal municipal, autres supports...) et prendra en charge la réalisation des documents et des actions de communication propres à sa médiathèque (plaquettes, cartons d'invitation, cocktail...).

Article 3 – Règlement

La ville de Royan s'engage à régler cette somme à l'association **Lettres du monde** sur présentation d'une facture au terme de la réalisation de ce programme.

MISE EN LIGNE LE 17-08-2022

Article 4 – Annulation

En cas reconnu de force majeure, telle qu'une crise sanitaire, la présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit moyennant une indemnité de 50% du forfait demandé. La force majeure s'entend d'un évènement imprévisible, extérieur, et indépendant de la volonté des parties, empêchant ces dernières d'exécuter le présent contrat.

Fait à Bordeaux, le 13 juillet 2022

Le Président de l'association

Lettres du monde

Alexandre PERAUD



Pour le Maire et par délégation,

Didier SIMONNET

Premier adjoint

